

Bulletin d'information n°4 : le 24 mars 2020

FINANCEMENT - COVID 19 : nouveau service dédié aux entreprises :

Dans le contexte sanitaire et économique actuel, l'Etat a mis en place des aides permettant aux entreprises de traverser cette crise.

Pour soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par le coronavirus, Bpifrance a instauré une série de mesures afin de vous soutenir face aux difficultés de trésorerie auxquelles vous pourriez être confrontés.

Baillet Dulieu Associés se propose de vous accompagner - confidentiellement - dans l'ensemble de vos démarches de demande d'aide auprès de la Banque Publique d'investissement, filiale de la Caisse des Dépôts. Outre l'équipe que vous connaissez, le cabinet s'enrichit de deux personnalités aguerries aux rouages administratifs, Nicole Guedj, avocate et ancienne ministre ainsi que Béatrice Pavy - Morançais, ancienne députée, membre de la commission des finances à l'Assemblée Nationale.

La constitution des dossiers de demande d'octroi des prêts ATOUT et REBOND :

Le prêt ATOUT est octroyé sur une durée de 3 à 5 ans avec un différé d'amortissement destiné aux PME et ETI.

Le montant du prêt ne doit pas dépasser les fonds propres.

TOUS les secteurs d'activités sont concernés par ce prêt à l'exclusion des entreprises en difficultés et des entreprises ayant moins de 12 mois d'activité.

Le prêt REBOND permet d'emprunter entre 10 et 300 000€, bonifié sur une durée de 7 ans avec 2 ans de différé.

Aussi, et si vous envisagez cette démarche, votre dossier devra dans un premier, être composé :

- d'une présentation de la société,
- de vos données financières historiques,
- d'un plan de trésorerie cash à court terme (3 mois) qui permet d'analyser le chiffre d'affaires de votre structure et les différents couts du siège afin de justifier le montant du prêt,

- d'une liasse fiscale,
- d'un rapport du CAC si la société est auditée.

Notre équipe peut vous accompagner et faciliter ces obtentions.

Pour connaître notre proposition d'accompagnement : contactez notre avocat référent :

Me Marine Hausser : m.hausser@baillet-dulieu-avocats.com (tél. : 01 47 27 38 28)

En savoir plus : www.baillet-dulieu-avocats.com